



Fédération des Jeux de Paume Wallonie - Bruxelles.

F.J.P.W.B.

Communication du 3 juin 2020

Comme cela vous a été annoncé précédemment, la F.J.P.W.B. a l'intention d'organiser une compétition par division destinée à tous les cercles intéressés. Il sera tenu compte des inscriptions que les cercles ont rentré fin décembre 2019 pour la saison 2020 et des séries composées avant la crise COVID. Le calendrier de ces compétitions sera basé sur le calendrier des luttes « retour » quelque peu modifié. Il sera communiqué dès que possible.

Les luttes de compétitions se dérouleront à partir du 1^{er} juillet en fonction des décisions du CNS qui autorise les luttes avec public à cette date. La date ultime de la compétition sera le 30 septembre. Ceci ne signifie pas que toutes les divisions iront jusque cette date.

Les luttes amicales à huis clos sont autorisées dès le 8 juin.

Il est à noter que les divisions N1, N2 (sauf si la coupole NK-FNJP modifiait sa décision) et Liges seront directement sous le contrôle de la FJPWB tandis que les régions Dinamo et Sambre et Dyle organiseront et géreront elles-mêmes leurs divisions de la Promotion à la Régionale 3 + leurs divisions jeunes.

En ce qui concerne les régions Hainaut Occidental, Haine et Senne et Entre Sambre et Meuse dont les comités régionaux n'ont pas souhaité remplir leurs missions d'organisation cette année, le CA de la F.J.P.W.B. sera l'organisateur et le gestionnaire de toutes les activités pour ces mêmes divisions.

Les cercles inscrits pour la saison 2020 qui, pour diverses raisons, ne souhaitent pas participer à ces organisations ne pourront jouer aucune lutte amicale et aucun tournoi cette année. Les modalités des organisations seront communiquées dès que possible. Les cercles qui ne souhaitent pas jouer cette saison devront se signaler au secrétariat de la FJPWB. Un cercle ayant inscrit plusieurs équipes adultes pour 2020 devra aligner toutes ses équipes. Si ce n'est pas le cas, c'est l'équipe la plus basse inscrite qui sera supprimée.

Il est bien évident que les mesures sanitaires recommandées par les instances dirigeantes resteront d'application pendant toute la période concernée et compte tenu de l'évolution de ces dispositions au fur et à mesure des phases.

Tenant compte des particularités de la saison 2020 et de ses implications financières, le CA de la FJPWB va modifier le budget qu'il comptait présenter à l'AG qui n'a pu se tenir en mars. Ainsi les barèmes (par exemple : cotisations, taxe sur les tickets, fonds de solidarité des jeunes, ...) seront revus nettement à la baisse.

La fédération compte une nouvelle fois sur le sens des responsabilités des acteurs du sport et d'une gestion de terrain basée sur le bon sens citoyen afin de préserver l'ensemble des efforts, des sacrifices consentis et du travail fourni par l'ensemble de la population depuis le 13 mars afin d'éviter la propagation du virus et d'en soigner les effets.

Le Président,

L. BAUTERS

Au nom du Conseil d'administration,

Le secrétaire FF,

O. CARLY